

2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1 ;
3. Services d'information des Communautés européennes à :  
Bonn, Zitelmannstraße 11,  
La Haye, Mauritskade 39,  
Luxembourg, 18, rue Aldringer,  
Paris (16<sup>e</sup>), 61, rue des Belles-Feuilles,  
Rome, Via Poli, 29.

**Renseignements supplémentaires :**

Service du génie rural à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

---

**Avis d'appel d'offres n° 340 lancé par le Suriname pour un projet financé  
par la Communauté économique européenne — Fonds européen de  
développement**

(63/670/CEE)

**Appel d'offres :** 2/63

**Convention :** 181/N/SU/S

**Projet :** 11. 41. 101

**Objet :**

Fourniture d'équipement scolaire pour 148 classes, dans divers districts du Suriname, comprenant des bancs, tables, chaises, armoires et tableaux noirs.

L'ensemble de la livraison est réparti en 9 lots, divisés à leur tour en plusieurs parties de lots. Chaque soumissionnaire a la possibilité de présenter des offres par lot et/ou partie de lots ou par combinaison de ceux-ci.

**Lieu de livraison :**

Franco à Paramaribo (Suriname), en un lieu à désigner par la note d'information.

**Estimation :**

153.000 florins surinames (équivalant à environ 81.000 US dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du siège du bénéficiaire du marché.

**Délai de livraison :**

L'équipement doit être livré entre le 15 août et le 1<sup>er</sup> octobre 1964.

**Les soumissions,**

en langue néerlandaise, doivent être envoyées par lettre recommandée, ou déposées, auprès du « Ministerie van Openbare Werken en Verkeer, Direktoraat Bouwwezen » à Paramaribo (Suriname), où elles doivent parvenir avant 12 heures, heure locale, du 17 mars 1964. L'ouverture des soumissions aura lieu en séance publique, après 12 heures, heure locale, à l'adresse et à la date indiquées ci-dessus.

**Le dossier d'appel d'offres :**

en langue néerlandaise, peut être obtenu auprès de la « Stichting Planbureau Suriname », Gravenstraat 5, Paramaribo (Suriname), contre paiement au caissier de la Stichting, ou contre virement au compte de la « Stichting Planbureau Suriname » auprès de la Surinaamse Bank à Paramaribo, de la somme mentionnée ci-dessous, en indiquant comme référence : « Deelbestek inventaris ».

**Prix du dossier :**

- a) pour les dossiers retirés sur place : 25 florins surinames  
b) pour les dossiers à envoyer (envoi par avion franco de port) : 30 florins surinames

L'attention de l'acheteur éventuel est attirée sur le fait que les dossiers pourront être restitués à la « Stichting Planbureau Suriname », Gravenstraat 5, Paramaribo (Suriname), qui remboursera, après l'ouverture des offres, la somme de 20 florins surinames pour les dossiers cités sous a) et b) ci-dessus.

**Consultation du dossier d'appel d'offres :**

1. Ministerie van Openbare Werken en Verkeer, Kleine Waterstraat, Paramaribo (Suriname) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Services d'information des Communautés européennes à :  
Bonn, Zitelmannstraße 11,  
La Haye, Mauritskade 39,  
Luxembourg, 18, rue Aldringer,  
Paris (16<sup>e</sup>), 61, rue des Belles-Feuilles,  
Rome, Via Poli 29.

**Renseignements supplémentaires :**

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus oralement, ou sur demande écrite, au « Ministerie van Openbare Werken en Verkeer », Kleine Waterstraat, Paramaribo (Suriname) jusqu'au 21 janvier 1964. A cette date, toutes les demandes de renseignements et les réponses y données seront reprises dans un recueil dénommé « Note d'information », que l'on pourra consulter à partir du 4 février 1964, à la Commission de la Communauté économique européenne et aux services d'information des Communautés européennes dont les adresses sont indiquées plus haut. Cette « Note d'information » sera envoyée gratuitement à tout acheteur du dossier d'appel d'offres.

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

---